

Conseil communal du 28 novembre 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Communication – Arrêté du Ministre COLLIGNON du 3.11.2022 – Règlement de travail

Il est porté à la connaissance de l'assemblée l'arrêté ministériel du 3 novembre 2022 par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du Conseil du 26 septembre 2022 par laquelle l'assemblée approuvait la modification du règlement de travail du personnel communal.

3. Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale du 15 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'ORES Assets du 15 décembre 2022, à savoir :

1. Plan stratégique 2023-2025 ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

4. Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 15 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IDETA du 15 décembre 2022, à savoir :

1. Plan stratégique et Budget 2023-2025 ;
2. Souscription de parts PE au sein du Secteur VII de CENEO ;
3. Projets éoliens de Tellin et de Nassogne – Constitution d'un SPV avec Total Energies ;
4. Modifications statutaires ;

5. Marché Réviseurs Ratification des représentants permanents et d'une correction de la ventilation des coûts annuels entre les entités ;
6. Divers

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

5. Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC du 15 décembre 2022, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2020-2022 et Plan stratégique 2023-2025 ;
3. Recapitalisation de SODEVIMMO ;
4. Tarification des missions In House.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IMSTAM du 21 décembre 2022, à savoir :

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 20 juin 2022 ;
2. Plan stratégique 2023-2025 ;
3. Modification budgétaire 2022 - Budget 2023-2025 ;
4. Demande de retrait de la commune de Brugelette avant l'échéance de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’IPALLE du 22 décembre 2022, à savoir :

1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
2. Remplacement d’administrateurs ;
3. Modifications statutaires.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Intercommunale I.E.G. – Assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l’ordre du jour de l’assemblée générale de l’I.E.G. du 23 décembre 2022, à savoir :

1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. Intercommunale IMIO – Assemblée générale du 13 décembre 2022 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’IMIO du 13 décembre 2022, à savoir :

1. Présentation des nouveaux produits et services ;
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022 ;
3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023 ;
4. Nomination de madame Sophie KEYMOLEN au poste d’administratrice représentant les provinces.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. Modification budgétaire n°2 – Exercice 2022 – Fabrique d’église Saint-Barthélémy d’Estaimpuis – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 26 octobre 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement cultuel Saint-Barthélémy (Estaimpuis) arrête la modification budgétaire n°2 pour l’exercice 2022 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 14.593,42	€ 14.593,42
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 10.007,47	€ 10.007,47
Recettes extraordinaires totales	€ 425.480,18	€ 425.480,18
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 7.414,18	€ 7.414,18
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.790,00	€ 3.790,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 18.217,60	€ 18.217,60
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 418.066,00	€ 418.066,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 440.073,60	€ 440.073,60
Dépenses totales	€ 440.073,60	€ 440.073,60
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Tutelle CPAS – Approbation du règlement de travail du CPAS

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du Conseil de l’Action sociale du 25 octobre 2022 relative à la modification du règlement de travail du personnel du CPAS.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Mobilier – Classes du 1^{er} étage du CEME – Approbation du cahier des charges et du montant

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/F/MOBILIER-CLASSES 1^{er} étage-CEME » et le montant estimé du marché établis par le secrétariat du CEME. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.500 € hors tva ou 34.485 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Demande de subside à l'infrastructure dans le cadre de la réponse à l'appel à projets du plan cigogne 5200 +

L'assemblée est invitée à approuver la candidature de la commune dans le cadre du Plan Cigogne 2021-2026 en vue de procéder à une extension des bâtiments actuels de « La crèche communale Le Petit Poucet » permettant l'ouverture de 13 places supplémentaires. Le Conseil se propose par ailleurs de solliciter un subside à l'infrastructure à l'ONE pour la création de ces 13 places supplémentaires et de s'engager, dans l'hypothèse où la candidature serait retenue, à réaliser le projet d'extension dans les délais imposés.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Règlement – Redevance communale sur les concessions de sépulture, des cellules en columbarium, des caves-urnes et désaffectations

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement, jusqu'en 2025 inclus, d'une redevance communale sur les concessions de sépultures, des cellules en columbarium, des caves-urnes et désaffectations.

Les montants sont fixés comme suit :

1. Emplacement en caveau de 1 – 2 ou 3 niveaux (surface de 2,5 M²)

Tarif pour défunt **domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	300 €
20 ans	600 €
30 ans (maximum)	900 €

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

Prix des caveaux

1 corps : 680 €
 2 corps : 880 €
 3 corps : 1.100 €
 Caveau d'occasion 1 corps : 340 €
 Caveau d'occasion 2 corps : 440 €
 Caveau d'occasion 3 corps : 550 €

Tarif pour défunt **non domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	600 €
20 ans	1.200 €
30 ans (maximum)	1.800 €

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

Prix des caveaux

1 corps : 680 €
 2 corps : 880 €
 3 corps : 1.100 €
 Caveau d'occasion 1 corps : 340 €
 Caveau d'occasion 2 corps : 440 €
 Caveau d'occasion 3 corps : 550 €

2. Emplacement en columbarium (maximum 2 urnes dans la loge)

Tarif pour défunt **domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	600 €
20 ans	1.200 €
30 ans (maximum)	1.800 €

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

Tarif pour défunt **non domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	800 €
20 ans	1.600 €
30 ans (maximum)	2.400 €

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

3. Emplacement en cave-urne

Maximum 5 urnes dans la loge

Tarif pour défunt **domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	850 €
20 ans	1.700 €
30 ans (maximum)	2.550€

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

Tarif pour défunt **non domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Prix
10 ans (minimum)	1.050 €
20 ans	2.100 €
30 ans (maximum)	3.150 €

La rétribution est calculée au prorata du nombre d'années qui excède la date d'expiration de la période précédente.

Plaquette pour colonne de dispersion : 60 € pour 15 ans

Renouvellement : 20 € pour 5 ans minimum

40 € pour 10 ans

60 € pour 15 ans (maximum)

Fermeture de caveau : 40 €

Ouverture et fermeture de caveau : 80 €

Redevance sur placement d'un monument : 25 €

Redevance sur pose de scellés : 100 €

Monument de récupération : entre 125 et 2.500 € en fonction de l'estimation faite du monument

Urne supplémentaire dans un caveau : 250 €

4. Renouvellement des concessions

Tarif pour défunt **domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Caveau	Cavurne	Columbarium
10 ans (minimum)	150 €	425 €	300 €
20 ans	300 €	850 €	600 €
30 ans (maximum)	450 €	1.275 €	900 €

Tarif pour défunt **non domicilié** dans l'entité d'Estaimpuis (Concession)

Nombre d'années	Caveau	Cavurne	Columbarium
10 ans (minimum)	300 €	525 €	400 €
20 ans	600 €	1.050 €	800 €
30 ans (maximum)	900 €	1.575 €	1.200 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

15. POLLEC – Validation de la 1^{ère} version du PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat)

L'assemblée est invitée à approuver la première version du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat tel que rédigée par le coordinateur POLLEC de la commune.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

16. Leers-Nord – Ecole – Mise aux normes de l'ascenseur – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/020 et le montant estimé du marché « Leers-Nord – Ecole – Mise aux normes de l'ascenseur » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,93 € hors tva ou 20.000,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**17. Acquisition d'un camion équipé d'une grue et d'un porte-conteneurs -
Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/F/014 et le montant estimé du marché « Acquisition d'un camion équipé d'une grue et d'un porte-conteneurs » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 360.330,58 € hors tva ou 436.000,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**18. Acquisition d'une plaqueuse de chant – Approbation des conditions et du
mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/F/013 et le montant estimé du marché « Acquisition d'une plaqueuse de chant » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.000 € hors tva ou 30.250,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**19. Reprise de voirie et égouttage « Rue de la Blanche Tête » et « Rue du
Voisinage Codron (parties) », construites par le groupe DEBACK sprl dans le
cadre du permis d'urbanisme PU 2016/009 pour la construction de 22
habitations à Estaimpuis**

L'assemblée est invitée à approuver la reprise, à titre gratuit, des voiries dénommées « Rue de la Blanche Tête » et « Rue du Voisinage Codron » et de leurs réseaux d'égouttage et de les verser dans le domaine public.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

20. IPALLE – Rénovation énergétique du Complexe sportif d'Estaimpuis – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la proposition de convention spécifiant les conditions relatives à la mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune à Ipalle concernant le projet de « Rénovation énergétique du complexe sportif d'Estaimpuis ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

21. Personnel enseignant – Demande de congé parental

22. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre